



*Comme eux, avec le Chèque Culture,
Développez*



la vie Culturelle de votre région !





TOUS LES DIVERTISSEMENTS

Votre Rôle :

Développer la Culture dans la diversité de ses manifestations et de ses pratiques

*Théâtres, Spectacles, Festivals, Musées, Cinémas, Monuments Historiques,
Écoles de danse, Écoles de musique, Écoles d'art Plastiques...*

+ de 2 500 structures culturelles

*sont déjà partenaires du Chèque Culture
et proposent une offre plus riche chaque année*



Notre Rôle :

Offrir à tous les publics la plus grande accessibilité à cette offre

Nos clients : les salariés des collectivités territoriales, les COS, les CAS, les Associations ...

Les entreprises Privés , les Grands groupes Nationaux

+ de 70 millions d'€ sont offerts chaque année à ces salariés

pour qu'ils profitent plus des activités culturelles de leurs régions en payant avec leurs Chèques Lire Disque ou Culture



Groupe Chèque Déjeuner

Ils ont signé une convention de partenariat avec Chèque Culture

Pour promouvoir, auprès de ces milliers de salariés

la culture dans leurs régions, sous toutes ses formes d'expression

Nos partenaires : les villes pour toutes leurs structures culturelles

*Ville de Caen (14)
Ville de Nantes (44)
Ville de Castres (81)
Ville de Dunkerque (59)
Ville de Limoges(87)
Ville de Cannes (06)
Ville de Toulouse (31)
Ville de Troye (10)
Ville de Sens (89)
Ville de Montélimar (26)
Ville d'Autun (71)
Ville de Saint-Die-les-Vosges (88)
Ville de Saulieu (21)
Ville d'Unieux (42)
Ville des Ulis (91)
Ville de Thouars (79)
Ville de Bouzigues(34)
Ville de Sanary/mer (83)
Ville de Charolles (71)
Ville d'Avranches (50)
Ville de Saint Sébastien sur Loire (44)
Ville de Gières (38)
Ville de Montbrison (42)
Ville d'Ambert (63)
Ville de Doué La Fontaine (49)
Ville de Morez (39)
Ville de Florac (48)
Ville de Moulins Engilbert (58)
Ville de Veynes (05)
Ville de Meudon (92)
Ville de Gex (01)
Ville de Montfermeil (93)
Ville de Châteaubriant (44)
Etc...*

Nos Partenaires : Les Établissements Culturels Publics

*Centre des Monuments Nationaux (MONUM)
Réunion des Musées Nationaux
Centre Georges Pompidou (75)
Cité des Sciences et de l'Industrie(75)
Musée du Luxembourg (75)
Château de Versailles (78)
Domaine National de Chambord (41)
Opéra de Bordeaux (33)
Musée Océanographique de Monaco(98)
Maison de la Culture d'Amiens (80)
Angers-Nantes Opéra(44 ; 49)
Orchestre National des Pays de Loire(44 ; 49)
MC2 : Maison de la Culture de Grenoble (38)
Les Châteaux de la Drôme (26)
Le Muséum d'Histoire Naturelle
Conseil Général du Bas-Rhin (67)
SEM Nantes Culture et Patrimoine
Syndicat Mixte d'Aménagement du Château du Hohlandbourg
EPCC de Rouen (76)
EPCC Château de la Roche Guyon (95)
EPCC la Coupole, Centre d'Histoire du Nord-Pas-de-Calais (62)
EPIC Opéra de Vichy et Centre Culturel Valéry Larbaud (03)
Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne (91), du Puy-en-Velay (43), du Val d'Orge (91),.
Communauté de commune du Pays de Pouzauges (85), du Rougier (12), de la Région de Beaujeu (69), du Val de Nievre (80)..
Etc*

*Sans oublier nos
partenaires Culturels
Privés*

+ de 2 500 sites

*Théâtres, festivals,
musées, cinémas,
châteaux, fêtes et
spectacles historiques,
offices de tourisme...*

partout en France !

*Retrouvez tous nos
partenaires sur notre guide
« 1000 & une sorties »
(téléchargeable sur
notre site internet
www.chequculture.com)*





Le Chèque Culture

que des avantages pour les structures culturelles

- L'apport réel d'un public nouveau !

Les bénéficiaires de Chèques Culture peuvent échanger leurs Chèques uniquement dans notre réseau d'affiliés.
Vous pouvez les accueillir vous aussi en devenant partenaire !

- Pas de nouveau tarif à créer !

Le Chèque Culture est un titre de paiement
Le salarié règle ses billets au tarif public, sans devoir lui consentir de remise.

- Une valeur claire !

Elle est inscrite en chiffre sur le chèque, généralement entre 2 et 10 € (Valeur moyenne 6 €).

- Pas de rendu monnaie !

L'utilisateur est souvent amené à compléter avec ses deniers personnels.

- Une gestion facile et rapide !

Vous renvoyez vos Chèques en lettre simple, quand vous le souhaitez et sans minimum de montant.

- Un délai de remboursement garanti !

Traitement des remboursements automatisés. Remboursement par virement ou lettre chèque le 5 du mois au plus tard.
(si bordereau reçu avant le 25)

- Un partenariat sans risque !

Adhésion et communication gratuite.
Notre rémunération s'effectue uniquement sur la partie du règlement en Chèque Culture : soit 5% HT * de la valeur faciale des chèques

** régularisation auprès du trésor Public par l'émission d'un mandat de la municipalité comme pour la commission carte bancaire*

- Une convention spécifique

Une convention spécifique a été rédigée pour répondre aux contraintes des exigences de la comptabilité publique.
Découvrez la en pièce jointe.

exemple

Le tarif public est de 15 € la place.
Le bénéficiaire Chèque Culture règle ses 2 places (30 €) avec :
20 € en Chèques Culture + 10 € en complément.

Notre commission sera de 5% ht de 20 € soit **1 €**.



Le Chèque Culture

pour permettre à des milliers de salariés dans votre région
l'accessibilité aux activités Culturelles



Les Structures Culturelles peuvent, tout au long de l'année, valoriser leurs événements, leurs programmations, leurs activités ..

- vers les salariés bénéficiaires des Chèques Culture

- vers nos clients les Comités d'entreprise

Sur tous nos supports :

Site Internet,
Guide Réseau National,
Affiches régionales,
Mailing courrier et
News Internet...



